

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 17 juin 2019 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire
Madame Marilou Noreau, commissaire parent

Absence :

Monsieur Jean-François Lafèche, commissaire

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général
Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du comité exécutif à 19 h 10.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE14-786-1906

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

CE14-787-1906

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Daigle que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-788-1906
- 3.01 COMPTES À PAYER 2018-2019
- Monsieur Jacques Daigle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 30 mai 2019 au 13 juin 2019.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- 4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
- 5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES
- CE14-789-1906
- 5.01 ACHATS DE BIENS
- ATTENDU que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (CC007-0806) confie au comité exécutif le mandat d'autoriser les contrats de service et l'achat de biens tels que matériel, appareillage, outillage, matériel didactique, manuels scolaires et autres biens de consommation, pour des montants de 100 000,00 \$ et plus;
- CONSIDÉRANT que le Service des ressources informatiques et matérielles est en processus d'appel d'offres, incluant par le biais de processus d'achats regroupés pour, notamment, l'octroi de contrats pour des projets à caractère physique, le matériel scolaire, l'achat d'ordinateurs et la fourniture de services;
- CONSIDÉRANT que le retard dans la fourniture des susdits services et matériels pourrait perturber l'entrée 2019 des élèves;
- CONSIDÉRANT que le comité exécutif ajourne ses travaux pour la période estivale;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Aubry :
- QUE le Service des ressources informatiques et matérielles poursuive les démarches d'acquisition de ces biens, services et contrats de construction, notamment par le biais du processus d'achats regroupés, selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme et que le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles soit mandaté pour signer les commandes d'achat relatives aux susdites acquisitions.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- 6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- CE14-790-1906
- 6.01 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MONSIEUR YVON PAYEUR
- Monsieur Dany Boudreault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour raisons personnelles, de monsieur Yvon Payeur, technicien en électronique au Service des ressources informatiques et matérielles. Cette démission est effective compter du 16 juillet 2019, à 16 heures.
- Unanimement résolu ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-791-1906 6.02 LIBÉRATION POUR ACTIVITÉS SYNDICALES, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME KARINE BOLDUC
- Monsieur Jacques Daigle propose que madame Karine Bolduc, technicienne en éducation spécialisée à l'école secondaire Le boisé, bénéficie d'une libération à temps plein pour activités syndicales, et ce, pour l'année scolaire 2019-2020, le tout conformément à la clause 3-3.01 de la convention collective la régissant.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-792-1906 6.03 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MONSIEUR ANDRÉ MARTEL
- Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de monsieur André Martel, éducateur en service de garde à l'école Notre-Dame-des-Bois-Francs. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 30 juin 2019, à 16 heures.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-793-1906 6.04 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 28-18), MADAME CATHY FORTIN
- Madame Marilou Noreau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en service de garde aux écoles Saint-Édouard et Sainte-Famille (Plessisville) et au Centre préscolaire La Samare, soit attribué à madame Cathy Fortin selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 1^{er} juillet 2019
- Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.
- Détail
- Le tout conformément à la clause 7-3.38 de la convention collective.
- Unanimement résolu ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-794-1906

6.05 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 29-18),
MADAME VÉRONIQUE TURMEL

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en service de garde à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (Daveluyville), soit attribué à madame Véronique Turmel selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 1^{er} juillet 2019

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-3.38 de la convention collective.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CE14-795-1906

6.06 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 30-18),
MADAME ANNIK BLANCHETTE

Monsieur Guillaume Boisvert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en service de garde à l'école Sainte-Famille (Victoriaville), soit attribué à madame Annik Blanchette selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 1^{er} juillet 2019

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-3.38 de la convention collective.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-796-1906

6.07 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 42-18),
MADAME STÉPHANIE GILBERT

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en service de garde à l'école Cascatelle, soit attribué à madame Stéphanie Gilbert selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 1^{er} juillet 2019

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-3.38 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-797-1906

6.08 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME
NATHALIE BOURASSA

Madame Marilou Noreau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en service de garde Passe-Partout aux Services éducatifs, soit attribué à madame Nathalie Bourassa selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
26,95 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 1^{er} juillet 2019

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-798-1906 6.09 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME LYNE BOULET
- Monsieur Jacques Daigle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Lyne Boulet, enseignante en français (champ 12), à l'école secondaire Le boisé. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 30 juin 2019, à 16 heures.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-799-1906 6.10 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME SHIRLEY WHITTINGTON-BARRETTE
- Monsieur Dany Boudreault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Shirley Whittington-Barrette, enseignante en arts plastiques (champ 11), à l'école secondaire Le boisé. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 30 juin 2019, à 16 heures.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-800-1906 6.11 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME ISABELLE BILODEAU
- Madame Manon Aubry propose que, pour l'année scolaire 2019-2020, un congé sans traitement à temps plein, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Isabelle Bilodeau, enseignante au primaire (champ 03), à l'école Notre-Dame (Plessisville).
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-801-1906 6.12 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME NICOLE GÉLINAS
- Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Nicole Gélinas, préposée aux élèves handicapés à l'école La Myriade J.-P.-H.-Massicotte. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 21 juin 2019, à 16 heures.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-802-1906 6.13 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 35-18), MADAME AUDREY BÉLIVEAU
- Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'agente de bureau, classe I au Service des ressources humaines, soit attribué à madame Audrey Béliveau selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 12 août 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.14 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 36-18),
MADAME NATHALIE BOUCHARD

CE14-803-1906

Monsieur Guillaume Boisvert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'acheteuse au Service des ressources informatiques et matérielles, soit attribué à madame Nathalie Bouchard selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 1^{er} juillet 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.15 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 31-18),
MADAME MÉLISSA CARMICHAEL

CE14-804-1906

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire au Centre d'éducation des adultes et de la formation professionnelle André-Morissette, soit attribué à madame Mélissa Carmichael selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

Période d'engagement

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.16 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 08-18), MADAME NOÉMIE GOSSELIN

CE14-805-1906

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'orthopédagogue aux Services éducatifs Jeunes-FP-FGA, soit attribué à madame Noémie Gosselin selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
31,5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 12 août 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.17 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 32-18), MADAME MARIE-ANDRÉE CHABOT

CE14-806-1906

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire d'école au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER Normand-Maurice), soit attribué à madame Marie-Andrée Chabot selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.18 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL
ENSEIGNANT, MADAME CATHERINE GOUIN

CE14-807-1906

Monsieur Dany Boudreault propose que, pour l'année scolaire 2019-2020, un congé sans traitement à temps plein, pour raisons personnelles, soit accordé à Catherine Gouin, enseignante au primaire (champ 03), à l'école communautaire l'Eau Vive.

Unanimement résolu ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

10.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CE14-808-1906

À 19 h 29, monsieur Jacques Daigle propose l'ajournement de la présente réunion du comité exécutif au mercredi 26 juin 2019 à 19 h.

Unanimement résolu ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général